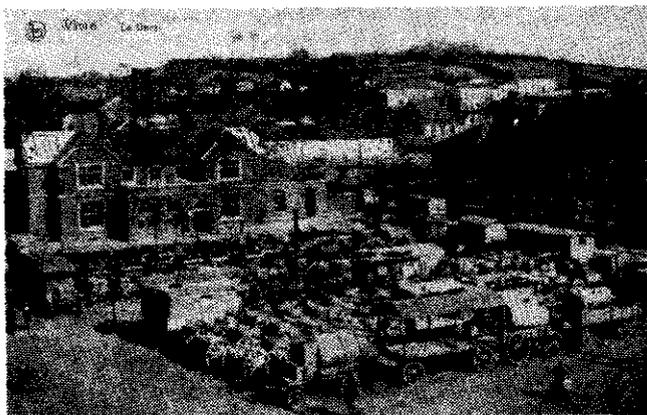


# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN  
24, RUE HAUTE  
1300 WAVRE



N° 177

J U I N I 9 8 3

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Dernière réunion de la saison 1982-83 : jeudi 30 juin à partir de 19 H 30  
au local habituel "Café de la Paix", place du Sablon à Wavre.

Echanges et carnets à choix.

Réalizations inter-membres à partir de 20 H (pages 3, 5 & 7).

M P Jottard, trésorier, distribuera les nouveautés. Les abonnés à ce service sont priés de venir prendre livraison de leurs timbres lors de cette réunion. Les timbres restant en possession de M P Jottard après cette réunion seront envoyés par recommandé aux frais des intéressés... parfois même contre remboursement.

Tombolas gratuite et payante animées par Joseph Hoeyenbrugge et Francis Larberg.

## Lots de la tombola payante

Belgique N° 1627-35 Belgica 72	Valeur : 950 Fr xxx
Belgique N° 1131 75e anniversaire du PSB (30)	Valeur : 300 Fr xxx
Belgique N° 1605-07 Belgica 72	Valeur : 125 Fr xxx
Belgique N° 1652-55 Solidarité 1972	Valeur : 150 Fr xxx
Belgique N° 1530-31 Europa 1970	Valeur : 45 Fr xxx
Liechtenstein N° 537	Valeur : 32,5 Fr Fr xxx
Allemagne occidentale N° 113	Valeur : 15 Fr Fr 0
Liechtenstein N° 558-61	Valeur : 14 Fr Fr xxx
Paraguay P.A. N° 418	Valeur : 7,5 Fr Fr xxx
Allemagne IIIe Reich N° 528	Valeur : 7 Fr Fr 0

## PETITES ANNONCES

A vendre collections Belgique et France neufs avec charnières et oblitérés 40 % de la cote

G Vanderstraeten, 41, chaussée de l'orangerie, Wavre Tél 010/22.62.13

Ne jetez plus vos enveloppes, même celles des CCP ou sans timbre

Vous débarasse toute quantité 010/41.42.85 ou en réunion J Rensonnet

Asagiri Heights - Japon 1971

"Pour la compréhension"

23.758 scouts de 87 pays - du 2 au 10 août 1971

Emission d'un timbre par le pays organisateur - Scout jouant de la trompette avec au fond quelques drapeaux dont celui du Japon

29 émissions de timbres commémoratifs dont 15 séries pour les émirats

Lac Mijosa, Lillehammer - Norvège 1975

"Nordjamb 75" (Jamboree des pays du Nord)

17.259 scouts de 91 pays - Du 29 juillet au 7 août 1975

Emission de deux timbres par le pays organisateur ainsi que d'un entier postal. Les timbres représentent d'une part le scoutisme en été et d'autre part le scoutisme en hiver.

13 émissions commémoratives sont émises. Les émirats n'émettent plus à cette occasion.

En 1979, devait avoir lieu un Jamboree en Iran. Mais, suite aux événements, le Jamboree n'eut pas lieu et fut remplacé par plusieurs Jamborees dans le monde. "Jamboree pour tous".

Pas d'émission de timbres à cette occasion.

Dans le monde entier 1982

"Le scoutisme pour un monde meilleur"

Plus de 16 millions de scouts dans 117 organisations scoutistes nationales dans plus de 150 pays et territoires.

75e anniversaire du scoutisme mondial.

125e anniversaire de la naissance de Baden-Powell.

Tous les pays et territoires émettent cette année, une ou plusieurs séries de timbres.

La Belgique émet un timbre le 4 octobre. Il représente Lutrin (GCB), Louveteau (FSC), Jeannette (FEE), en train de jouer au ballon.

De très belles séries ont été émises. Parmi celles-ci citons le bloc-feuille de la République togolaise.

Alberta, Canada 1983

15e jamboree mondial - 15.000 scouts du 4 au 14 juillet 1983.

A cette occasion de nombreuses séries de timbres vont être émises.

La philatélie scoutiste rejoint les paroles de Baden-Powell : "Les relations avec les autres doivent être de l'espèce la plus ouverte et la plus noble, sachant reconnaître justice et bien-fondé dans les revendications d'autrui et conduisant notre pays vers la solidarité avec les autres nations du monde".

ASSIDUITE RECOMPENSEE

Lors de la réunion du mois de mai, une trentaine de membres étaient présents. Parmi eux, dix se sont vus rembourser la moitié de leur cotisation puisqu'ils avaient assisté aux cinq premières réunions de l'année. Au mois de juin, neuf autres membres sont susceptibles de récupérer également la moitié de leur cotisation.

Rappelons en plus, que pour sept présences sur l'année, on a droit au souper aux moules du mois de février-mars 1984....

Nous nous permettons d'insister une nouvelle fois auprès des abonnés et nouveautés pour qu'ils viennent chercher leurs timbres lors de la réunion du jeudi 30 juin.

REALISATIONS INTER MEMBRES DU

JEUDI 30 JUIN 1983

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	302-04	xx	300	140	0
2		308-14	xx	2300	1000	
3		184-86	xxx	250	225	
4		187	xx	300	120	
5		210 A & B	xxx		500	
6		302-04	xx	300	150	
7		463	xxx	525	500	
8		478	xx	1000	350	
9		480 a interpanneaux bloc de	4xxx	420	800	
10		511 variété	xx	2900	1200	
11		625-30 (4)	xxx	1110	750	
12		BF 6	xx	2200	1400	
13		PA 6 & 7	xx	500	250	
14	Belgique	6	0	250	25	997
15		51	0	500	150	
16		68	xxx	450	200	
17		114	0	625	200	
18		145	xx	900	300	
19		293-95	0	110	30	
20		471-77	0	1200	400	
21		761-72	xx	1600	500	
22		861	xx	1100	380	
23		979-85	xx	2300	800	
24		1005-07	xx	4000	1200	
25		1013-18	xx	550	180	
26		1025-26	xx	125	40	
27		1198-1203	xxx	425	200	
28		1255-58	xxx	135	60	
29		1262-68	xxx	400	200	
30		1272-77	xxx	190	85	
31		1287-89	xxx	95	45	
32		1304-06; 1322-26	xxx	132	60	
33		1313-17	xxx	40	20	
34		1399-1403	xxx	65	30	
35		1404-09	xxx	52	25	
36		10 lettres N° 57 & 58	0		50	
37		50 fragments grosse barbe	0		150	
38		30 lettres divers	0		100	
39		Belgique	538-46	xxx	475	
40	661-69		xxx	300	150	
41	987-89		xxx	750	375	
42	991-93		xxx	600	300	
43	994-95		xxx	800	400	
44	1053-62 + PA 30-35		xxx	800	400	
45	1182-87		xxx	650	325	
46	1188-90		xxx	250	125	
47	1198-1203		xxx	425	210	
48	1205-11		xxx	400	200	
49	1216-21		xxx	425	210	
50	1225-30		xxx	400	200	
51	1233-38		xxx	375	185	
52	1241-42		xxx	225	110	
53	1243-45		xxx	140	70	
54	1262-68		xxx	400	200	

Extensions diverses

Inauguré le 1er juin 1923, par l'utilisation de la première ligne aérienne exploitée par la SABENA sur le parcours Bruxelles-Londres, le service d'expédition du courrier par avion s'est développé et amplifié au cours des années suivantes à mesure que se multipliaient les liaisons disponibles et que grandissait l'intérêt du public pour ce mode rapide d'acheminement des correspondances.

Chaque jour, peut-on dire, le nombre de correspondances à transmettre par air gagne en importance. D'autre part, la mise en ligne d'appareils du dernier perfectionnement technique permet au courrier d'atteindre les points les plus reculés du globe dans un minimum de temps.

Depuis le 1er avril 1950, la surtaxe, pour la transmission par la voie aérienne des lettres et des cartes postales à destination de tous les pays d'Europe, est supprimée. Depuis lors, toutes les correspondances de l'espèce sont expédiées par avion, ce qui se traduit pratiquement par une accélération d'acheminement de plusieurs heures, voire, dans certains cas, de plusieurs jours.

Les liaisons aériennes sont exploitées par des entreprises privées et utilisées par le service des postes sans contrat préalable, au mieux des intérêts du public.

Toutefois, dans la situation actuelle, la priorité est accordée à la Compagnie belge SABENA pour le transport des correspondances, toutes conditions étant égales.

En 1975, la Régie des Postes a lancé, à titre expérimental et en collaboration avec les administrations postales de plusieurs pays, le service "DATAPOST".

DATAPOST est un mode d'expédition pour les envois d'affaires urgents. Les paquets sont transportés avec célérité et régularité par les moyens de transport les plus rapides et choisis avec le plus grand soin. En 1979, ce nouveau service a été instauré officiellement.

Les premiers distributeurs automatiques de billets de banque "POSTOMAT" ont été mis en service en 1979. Il s'agit d'appareils fonctionnant 24 heures sur 24 et qui permettent aux titulaires d'un CCP possédant une carte de retirer des billets de 1.000 Fr pour un montant maximum de 20.000 Fr par semaine.

Evolution de l'organisation

Les nombreuses modifications et extensions que la Poste a subies depuis 1830 n'ont pu se faire, comme bien l'on pense, sans entraîner des transformations profondes dans son organisation.

Alors que par un arrêté du Régent, en date du 18 mars 1831, l'Administration des Postes avait été comprise dans les attributions du département des Finances, elle fut, en 1837, rattachée à celui des Travaux publics, où elle forma avec les messageries une division spéciale.

En 1850, le service des Postes, celui des Télégraphes et celui des Chemins de fer furent réunis en une seule Administration.

Le 27 juin 1857, un arrêté royal érigea le service des postes et celui des télégraphes en Administrations distinctes et le 10 août 1865 un arrêté ministériel sépara ces services de celui des Chemins de fer.

Par arrêté royal du 16 juin 1884, notre Administration passe sous le département nouvellement créé des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Le 23 mai 1888, a lieu la séparation de l'Administration des Télégraphes de celle des Postes, par la création de directions générales distinctes.

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	
55	Belgique	1272-77	xxx	190	95		
56		1287-89	xxx	95	47		
57		1307-12	xxx	120	60		
58		1313-14;1329-32	xxx	80	40		
59		1337-39	xxx	70	35		
60		1344-48	xxx	175	85		
61		1354-58	xxx	70	35		
62		1360-62;1372-73	xxx	55	27		
63		1374-80	xxx	80	40		
64		1385-88	xxx	45	22		
65		1391-94	xxx	75	37		
66		1399-1403	xxx	65	32		
67		1427-31	xxx	60	30		
68		1470-73	xxx	100	50		
69		1474-77	xxx	100	50		
70		1505-07	xxx	70	35		
71		BF 46	xxx	275	137		
72		1662-65	xxx	200	100		
73		Taxe 49-55A	xxx	50	25		
74		RDP France	1457-9	xxx	9	32	
75			1470-75	xxx	15	55	
76			1543-47	xxx	16,5	60	
77			1609-15	xxx	20,75	70	
78			1616-20	xxx	16,5	60	
79			1655-57 & 1678-80	xxx	15,25	50	
80			1672-73	xxx	9	30	
81			1692-94	xxx	22	75	
82			1695-98	xxx	17,5	60	
83			1749-51	xxx	21,5	75	
84			1752-56	xxx	18	60	
85			1765-66	xxx	20	70	
86			1767;1770-73	xxx	18,5	65	
87			1774-76;1781-83	xxx	15,25	50	
88			1777-80	xxx	13,5	45	
89			1784-85	xxx	17	60	
90			1786-90	xxx	17,5	60	
91			1791-94	xxx	18	65	
92			1795-1801	xxx	22,75	80	
93			1802-05	xxx	21,75	75	
94			1806-10	xxx	23,5	80	
95			1811-13	xxx	34	120	
96			1817-21	xxx	18,5	65	
97			1828-29	xxx	9	30	
98			1838-41	xxx	15,5	55	
99			1842-46	xxx	16,75	60	
100			1847-52	xxx	40	140	
101			1853-57	xxx	21,5	75	
102			1858-62	xxx	20,5	70	
103			1863-66	xxx	22	75	
104			1867-69	xxx	24	85	
105			1870-74	xxx	27,25	95	
106			1875-79	xxx	18	65	
107			1880-84	xxx	20,25	70	
108			1885-89	xxx	18,75	65	
109			1890;1896-98	xxx	17	60	
110			1899-1901	xxx	21	75	
111			1902-06	xxx	20,5	70	
112			1907-11	xxx	26	90	
113			1912-13	xxx	9	30	
114			1914-22	xxx	80	280	

2228

1658

(suite de la page 4)

Enfin, par l'arrêté royal du 29 septembre 1971 (loi du 6 juin 1971) l'Administration des Postes devient Régie des Postes.

### La poste internationale

Dans le domaine international, l'Administration des Postes belges entreprit, dès l'aube de l'indépendance du pays et dès que la stabilité intérieure put être considérée comme suffisamment assurée, le rétablissement des relations régulières avec les autres pays.

Une première convention postale fut conclue le 27 mai 1836 avec la France pour "régler l'échange des correspondances entre la Belgique et la France, d'une manière conforme à l'intimité et à l'activité des relations qui unissent les deux pays".

D'autres traités postaux ne tardèrent pas à suivre, mais comme ils n'étaient inspirés par aucun principe uniforme - il fallait en effet tenir compte des convenances, des intérêts fiscaux et du régime intérieur de chaque Etat contractant - la poste internationale continua à être régie par des règles fort diverses et peu pratiques. Il existait plusieurs unités de poids, l'échelle de progression était très variable, les taxes également et celles-ci étaient, en outre, très élevées et leur calcul souvent difficile. D'un autre côté, les opérations d'inscription, de vérification et de décompte auxquelles il fallait se livrer pour attribuer à chaque pays sa part de la taxe, entravaient le travail des bureaux de poste et nuisaient à la rapidité des échanges.

Ces inconvénients se firent sentir de plus en plus à mesure que les moyens de communication se perfectionnaient, que les exportations devenaient plus nombreuses, que l'industrie et le commerce, débordant par dessus les frontières, étendaient leurs activités aux parties du monde les plus lointaines.

Aussi les mêmes raisons d'intérêt général qui avaient forcé les gouvernements à réduire et à simplifier leurs taxes postales intérieures, les obligèrent à chercher un moyen d'améliorer leurs relations postales internationales.

Un événement extraordinaire, un fait marquant dans l'histoire de la civilisation procura ce moyen : ce fut la création de l'Union Postale Universelle, cette ligue des Nations avant la lettre, la plus vaste association que l'univers ait jamais connue et qui englobe aujourd'hui tous les pays du monde.

Les premières bases de cette institution pacifique et bienfaisante entre toutes furent jetées à la Conférence de Paris du 11 mai 1863, mais il fallut attendre encore 11 ans avant que l'idée d'un groupement postal international prit définitivement corps. Le premier congrès postal se réunit, en effet, à Berne le 15 septembre 1874 et, le 9 octobre suivant, l'acte constitutif de l'Union Postale Universelle put être signé pour entrer en vigueur le 1er juillet 1875.

Le congrès de Berne admit, en matière de poste internationale, trois principes fondamentaux dont les conséquences devaient être incalculables : l'uniformité du poids et de la taxe, ainsi que la liberté du transit.

Renverser l'obstacle qu'apportait l'élévation des droits postaux au développement de la correspondance commerciale et privée, faire taire l'intérêt fiscal de chaque Etat pour n'écouter que l'intérêt public dans son acception la plus générale, établir en un mot, un seul territoire postal pour tout l'univers, sans porter atteinte à la souveraineté ou à l'indépendance de chaque nation : telle fut la conception hardie de l'Union, telle fut l'oeuvre accomplie par le premier congrès de 1874.

( à suivre )

Extrait d'un opusculé édité et imprimé par la Régie des Postes en 1981.

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
5e 115	Belgique	1454-55	xxx	60	30	
116		1571-72	xxx	60	30	
117		1652-55	xxx	150	75	
118		1662-65	xxx	200	100	
119		1705-06	xxx	80	40	
120		1738-41	xxx	150	75	
121		1759-61	xxx	200	100	
122		1778	xxx	95	47	0
123		1795	xxx	50	25	
124		1800-02	xxx	70	35	
125		1804	xxx	60	30	
126		BF 49	xxx	175	87	
127		1836	xxx	60	30	
128		1840-41	xxx	75	37	
129		1860 + BF 52	xxx	85	42	
130		1921-22	xxx	70	35	
131		1932-35 + BF 54	xxx	220	110	
6e 132	Belgique	1601-04	xxx	52	26	
133		1605-07	xxx	175	87	
134	Congo bel	274-76	xxx	55	27	
135		293-95	xxx	285	140	
136		295	xxx	150	75	0
137		310; 312-16; 319	xxx	96	48	
138		321-23	xxx	730	365	
139		337	xxx	125	60	
140		339-40	xxx	140	70	
141		341-43	xxx	135	67	
142		344-49	xxx	110	55	
143	Ruanda-Ur	169-71	xxx	215	105	
144		137-39	xxx	105	50	
7e 145	Belgique	927-29	0	4800	2400	
146		943	0	515	255	0
147		946	0	50	25	
148		947	0	465	230	
149		948	0	780	390	
8e 150	Congo bel	337-38; 350; 352; 357; 362-66:	0	60	30	
151	Suisse	Service 394(2); 395; 396	0	28,25	113	
152	Liechtens	345A; 364 (2) sur lettre	0	8,75	31	
153		364; 366(2) sur lettre	0	18	63	
154		381 (3) sur lettre	0	22,5	79	
155		387; 388 (2) sur lettre	0	23,75	83	
156		345A; 398 (2) sur lettre	0	12,75	45	27
9e 157	Belgique	Carnets B12-B13	xxx	80	40	
158		Carnets B12-B13	xxx	80	40	
159		Carnets B14-B15	xxx	100	50	
160		Carnets B14-B15	xxx	100	50	
161		Carnets B8-B9	xxx	465	230	
162		Carnets B8-B9	xxx	465	230	
163	Liechtens	552-55	xxx	15	60	
164		BF 11	xxx	17	68	
165	Congo bel	3	0	1650	825	
166		11	0	15000	7500	
167		12	0	4000	2000	
168		27	0	2500	1250	
169	Italie	E.P. avec carte-réponse			20	
170	divers	25 flammes	0		50	
171	Luxembourg	957-58 (4)	xxx	18	72	125

**AU DRAPEAU  
BELGE** s. p. r. l.

C.C.P. 000-0722560-07

R.C. Nivelles 22 934

Marchand - Tailleur  
Confections  
pour hommes  
et enfants

Rue Haute 24 - 1300 Wavre - T. (010) 22 25 12



Cercle d'Echecs  
Cercle Philatélique  
Union des Fanfares  
2 salles pour réunions

**CAFE DE LA PAIX**

42, PLACE ALPHONSE BOSCH  
1300 WAVRE

Tél. (010) 22 34 96  
T.V.A. 617.745.290



Pour toutes vos Assurances et Prêts  
et pour votre Epargne

---

MADAME  
BRIGITTE LORGÉ-LADRIELLE  
ET MONSIEUR  
MARCEL LADRIELLE

---

**BUREAU : Rue du Chemin de Fer, 15 - 1300 WAVRE**

Ouvert : de 9 à 12 h. et de 13 à 16 h.  
sauf le samedi (sur rendez-vous)

**Téléphone : (010) 22 23 28**